



**PROGRAMME INTEGRE EDUCATION ECOLES EEAD BENIN  
N °12211031**

**Période: Juin 2011- Juin 2014**

**ÉVALUATION EXTERNE**

---

**Rapport final**

## Sommaire

---

<b>REMERCIEMENTS</b>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>4</b>
<b>RESUME</b>	<b>5</b>
<b>1. CONTEXTE ET METHODOLOGIE</b>	<b>7</b>
<b>11. CONTEXTE</b>	<b>7</b>
<b>12. METHODOLOGIE</b>	<b>8</b>
<b>13. DIFFICULTES RENCONTREES</b>	<b>10</b>
<b>2. CONSTATS</b>	<b>11</b>
<b>21. RAPPEL DE LA LOGIQUE D'INTERVENTION DU PASEB</b>	<b>11</b>
<b>22. RAPPEL DU CONTEXTE DE FORMULATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PASEB</b>	<b>12</b>
<b>23. PERTINENCE DU PASEB</b>	<b>13</b>
<b>24. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU PASEB</b>	<b>16</b>
241. EFFICACITE DU PASEB	16
242. MANAGEMENT DU PASEB	19
243. EFFETS/CHANGEMENTS INDUITS PAR LE PASEB	20
243. EFFICIENCE	24
<b>25. DURABILITE DES ACQUIS</b>	<b>24</b>
<b>26. LEÇONS APPRISES</b>	<b>26</b>
<b>3. CONCLUSIONS/RECOMMANDATIONS</b>	<b>26</b>
<b>31. CONCLUSIONS</b>	<b>26</b>
<b>32. RECOMMANDATIONS</b>	<b>27</b>
<b>4. DOCUMENTS CONSULTES</b>	<b>28</b>
<b>5. ANNEXES</b>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

## Sigles et abréviations

APE	Association des Parents d'Elèves
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BUPDOS-ONG	Bureau des Projets de Développement et des Œuvres Sociales
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
EEADB	Eglise Evangélique des Assemblées de Dieu
EPPv	Ecole Primaire Privée
IST	Infection Sexuellement Transmissible
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PASEB	Projet d'Appui au Secteur de l'Education au Bénin
PDDSE	Plan Décennal du Développement du Secteur de l'Education
SIDA	Syndrome Immuno Déficience Acquise

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Etablissements scolaires échantillonnés et acteurs à rencontrer .....	9
Tableau 2 : Evolution du taux de réussite au BEPC dans les collèges .....	22
Tableau 3 : Situation financière du projet au 31 mars 2014 .....	24
Tableau 4 : Situation financière de quelques écoles primaires au cours des deux dernières années (en millions de fcfa).....	25
Tableau 5 : Analyse de l'atteinte des résultats et objectifs du PASEB .....	32

## Liste des figures

Figure 1 : Niveau de participation des enseignants et APE dans la mise en œuvre du projet 19	
Figure 2 : Evolution de l'effectif des élèves dans les écoles primaires .....	21
Figure 3 : Evolution de l'effectif des élèves dans les collèges.....	21
Figure 4 : Evolution du taux de réussite au CEP dans les écoles primaires.....	22

## Résumé

Le Programme Intégré Education, Ecoles EEAD Bénin, appelé Projet d'Appui au Secteur de l'Education au Bénin (PASEB), objet de l'évaluation finale externe, a démarré en juin 2011 sur l'ensemble du territoire national et s'achèvera le 31 juin 2014. Il est mis en œuvre pour appuyer l'Eglise Evangélique des Assemblées de Dieu du Bénin (EEADB) dans la promotion de l'éducation et 18 établissements scolaires (3 écoles maternelles, 12 écoles primaires et 3 collèges) créés par les églises locales.

Son objectif général est que l'Eglise contribue réellement à influencer significativement la société civile béninoise à travers la formation et l'éducation d'une jeunesse qui promeut des valeurs éthiques et citoyennes pour le développement socio économique de la nation béninoise.

Son objectif spécifique est de renforcer les capacités organisationnelles des associations des parents d'élèves et des structures organisées au sein des écoles et collèges de l'Eglise en faveur d'une plus forte influence des politiques au niveau des collectivités locales décentralisées en vue de l'amélioration du cadre de travail, du contenu et de la qualité des enseignements d'ici 2015

Pour atteindre cet objectif spécifique, le projet s'est fixé 4 résultats intermédiaires.

La mission s'est déroulée en quatre phases (phase d'installation, phase de documentation, phase terrain et phase de synthèse) avec la participation de toutes les parties prenantes. Elle a abouti aux constats, conclusions et recommandations ci-dessous.

### Principaux constats :

Le PASEB vient en appui à l'Etat dans la mise en œuvre du Plan Décennal du Développement du Secteur de l'Education (PDDSE 2006-2015) et s'inscrit dans l'opérationnalisation du Plan Stratégique de Développement de l'Eglise (PSD 2012-2020). Mais il a été trop ambitieux en termes de résultats attendus et n'a pas pris en compte le besoin prioritaire des établissements scolaires existants.

De juin 2011 à mars 2014, le PASEB a fait les réalisations suivantes :

- l'appui à la structuration la création, au renouvellement des associations des parents d'élèves, des comités d'élèves, des conseils d'enseignants, des Comités de gestion et Conseil d'administration
- les formations au profit :
  - o des membres des bureaux des APE, des Comités de Gestion et des Conseils d'Administration sur le lobbying, le plaidoyer, les droits de l'homme, la lutte contre le VIH-SIDA,
  - o de 100 enseignants sur la pédagogie, le plaidoyer, le lobbying, la démocratie, le VIH-SIDA, la citoyenneté, l'éducation à la santé
- la fabrication et la distribution de 40 tables, 160 chaises, 485 tables bancs
- l'achat et la distribution de manuels didactiques et d'instruments de pédagogie
- l'élaboration d'un manuel de gestion des établissements scolaires

## **Conclusion**

**Pertinence** : Le PASEB a surtout porté sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles. Dans sa stratégie d'intervention, le PASEB n'a pas accompagné les promoteurs dans la recherche de solutions aux problèmes prioritaires que rencontrent les écoles que sont l'insuffisance d'infrastructures de qualité. Il est trop ambitieux en termes de résultats attendus.

**Performance** : Le PASEB a contribué à l'amélioration de la qualité de l'enseignement donné aux détenteurs de droits et à l'implication des parents d'élèves dans la gestion des établissements scolaires. La mission conclut que la performance du PASEB est satisfaisante. Mais cette performance peut s'améliorer si l'appui aux acteurs des établissements scolaires était porté sur l'amélioration de la gestion financière et administrative.

**Durabilité** : Les conditions de travail peu reluisantes des enseignants et le faible leadership des responsables de l'Eglise nationale constituent des contraintes à la durabilité des acquis du projet.

**Management** : Le niveau de participation des groupes cibles dans la gestion du projet est satisfaisant. Mais cette participation des groupes cibles pouvait être améliorée si les contraintes liées au temps et aux procédures du partenaire étaient levées au moment de la formulation du projet.

**Recommandations** : Au terme de l'évaluation, la mission formule les recommandations suivantes :

### **1. Assainir la gestion des établissements scolaires**

- valider très rapidement le manuel/guide en cours d'élaboration et le diffuser en organisation des ateliers de formation au profit de tous les acteurs concernés ;
- faire le suivi de la mise en œuvre du manuel dans les établissements scolaires ;
- former les directeurs et leurs collaborateurs à une bonne gestion des archives et les accompagner dans l'organisation et la gestion des archivages

### **2. Soutenir les établissements scolaires dans l'amélioration des infrastructures et la qualité de l'enseignement**

- explorer toutes les opportunités de financement à l'échelle locale, nationale et internationale ;
- organiser des formations sur la recherche de financement au profit des responsables et promoteurs d'établissements et leur donner un appui conseil ;
- mobiliser les ressources pour accompagner les efforts des églises locales.

### **3. Renforcer le leadership de l'Eglise dans le secteur de l'éducation**

- former les responsables sur les défis dans le secteur de l'éducation
- Accompagner les responsables de l'Eglise à opérationnaliser le Plan Stratégique de Développement (PSD)

## 1. Contexte et méthodologie

### 11. Contexte

Le Programme Intégré Education Bénin N°12211031, objet de la présente évaluation, a été initié et mis en œuvre par BUPDOS-ONG-ONG avec l'appui technique et financier de PMU InterLife.

Son objectif général est que l'Eglise Evangélique des Assemblées de Dieu du Bénin (EEADB) contribue réellement à influencer significativement la société civile béninoise à travers la formation et l'éducation d'une jeunesse qui promeut des valeurs éthiques et citoyennes pour le développement socio économique de la nation béninoise.

L'objectif spécifique du projet est de renforcer les capacités organisationnelles des associations des parents d'élèves et des structures organisées au sein des écoles et collèges de l'Eglise en faveur d'une plus forte influence des politiques au niveau des collectivités locales décentralisées en vue de l'amélioration du cadre de travail, du contenu et de la qualité des enseignements d'ici 2015.

D'une durée de 3 ans, le PASEB a démarré en juin 2011 sur l'ensemble du territoire national et devrait s'achever le 31 juin 2014. Mais il a été prorogé de trois mois (juillet à septembre 2014).

Conformément à son cadre programmatique, il est planifié une évaluation externe finale du PASEB dont l'objectif général est d'estimer les effets obtenus en vue de proposer des actions correctrices pour les rendre plus perceptibles et d'analyser le processus de la mise en œuvre du projet en vue d'une réorientation des actions pour une nouvelle phase du projet.

De façon spécifique, l'évaluation vise à :

- apprécier la pertinence du projet par rapport aux besoins des bénéficiaires et au cadre stratégique national de l'éducation au Bénin ;
- apprécier l'efficacité du projet : déterminer le degré de réalisation des objectifs et la satisfaction suscitée parmi les bénéficiaires par les effets du projet ;
- juger de l'efficience du projet : analyser les résultats obtenus en fonction des efforts déployés et des ressources utilisées ;
- examiner la durabilité des acquis du projet à travers l'analyse des changements significatifs et l'engagement des groupes cibles ;
- proposer des orientations pour une nouvelle phase du projet.

L'évaluation s'est focalisée sur les questions évaluatives ci-dessous :

**Management** (participation, démocratie, non-discrimination, transparence, capacité):

- Quelle expression de participation démocratique et non-discriminatoire des groupes cibles peut être constatée en matière d'analyse du contexte, de formulation de la stratégie, de planification, de décisions sur les allocations de ressources, et de suivi de l'intervention ?
- Comment les procédures d'accès aux ressources, l'utilisation des ressources et l'allocation des ressources, ont-elles été rendues transparentes à l'ensemble du groupe cible ?
- Quelles capacités organisationnelles peuvent être notées : les capacités à fournir un service; la planification stratégique, le suivi, l'apprentissage et les ajustements des interventions ; la coopération avec les autorités (locales / gouvernementales) et le réseautage avec d'autres OSC ?

**Pertinence** (stratégie, contexte, légitimité) :

- Comment est-ce que les composantes de l'intervention (stratégie, procédures et méthodes) se

rapportent aux droits et aux besoins des groupe(s) cible(s) ?

- Quelles expressions le rôle de BUPDOS-ONG-ONG en tant que débiteur d'obligations peuvent être notées (exemple : la proposition de solutions, la résolution de problèmes, l'établissement de canaux et de réseaux, le contrepoids à l'État et aux autorités) ?
- En quoi BUPDOS-ONG-ONG a-t-il une légitimité par rapport à son groupe cible ?

**Résultat / impact et durabilité** (buts, indicateurs, durabilité, appropriation) :

- Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention sont-ils atteints (par exemple dans le traitement des causes profondes, le maintien et l'autonomisation des titulaires de droits) ?
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle mené à un changement durable (par exemple de nouvelles compétences, l'accès à des ressources durables, de nouveaux réseaux de partenariat) pour les personnes ciblées et atteintes ?
- En quoi BUPDOS-ONG-ONG a-t-il la capacité de poursuivre elle-même son travail dans ces domaines de l'intervention ?

La mission d'évaluation a été conduite par M. Valéry Lawson et s'est déroulée du 15 mai au 15 juillet 2014. Le présent rapport présente les résultats de l'évaluation. Il est structuré comme suit :

- Résumé ;
- Introduction ;
- Méthodologie ;
- Principaux résultats/constats ;
- Conclusions ;
- Recommandations ;
- Enseignements tirés
- Annexes

## 12. Méthodologie

L'évaluation s'est déroulée en quatre phases avec la participation de toutes les parties prenantes.

**121. Installation de l'évaluation :** Cette phase a été consacrée essentiellement aux tâches suivantes :

- *Séance de cadrage avec l'équipe de projet :* elle a eu lieu le 15 mai 2014 à la coordination du BUPDOS-ONG et a réuni la chargée du projet et les responsables des services et départements impliqués dans la mise en œuvre du projet. Cette séance a permis de revisiter les termes de référence et les attentes du commanditaire. La méthodologie de l'évaluation et la feuille de route ont été présentées par le consultant et validées par l'équipe de BUPDOS-ONG.
- *Recherche et collecte de la documentation :* le document du projet, les planifications annuelles et les rapports d'activités ont été collectés. D'autres documents notamment les documents de gestion des établissements (budgets, rapports d'activités et financiers, etc.) ont été collectés tout au long des autres phases de l'évaluation.



**122. Phase de documentation** : Cette phase a permis au consultant d'approfondir ses connaissances sur le projet, de finaliser la méthodologie de l'évaluation et de préparer la phase suivante. Elle s'est déroulée en deux étapes :

- la première a consisté en une revue de la documentation collectée. Ce qui a permis d'approfondir les connaissances sur le projet, de collecter les données secondaires et tertiaires et d'évaluer les données à collecter au cours de la phase terrain ;
- la seconde étape a consisté à élaborer le plan de collecte des données. Sur la base des résultats de la revue documentaire, deux guides d'entretiens, un questionnaire et une fiche d'observation ont été élaborés.

Sur 18 établissements scolaires bénéficiaires du projet, 8 ont été choisis de façon aléatoire soit un taux d'échantillonnage de 44,4%. La liste des établissements échantillonnés et les acteurs à rencontrer sont décrits dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Etablissements scolaires échantillonnés et acteurs rencontrés**

Zones	Echantillon	Acteurs rencontrés
Zone Nord (Atacora, Donga)	1. Ecole primaire des AD de Natitingou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres du bureau APE</li> <li>- Comité d'Enseignants</li> <li>- Membres du bureau de l'Association d'Elèves et d'Écoliers</li> <li>- Comités de gestion</li> <li>- Enseignants</li> </ul>
	2. Ecole primaire des AD de Ouassa Péhunco	
	3. Collège des AD de Ouassa Péhunco	
	4. Collège des AD de Natitingou	
	5. Ecole primaire des AD de Djougou	
Zone Sud (Atlantique, Littoral, Mono, Ouémé)	1. Ecole primaire des AD la Référence de Lokossa	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comités de gestion</li> <li>- Enseignants</li> </ul>
	2. Ecole primaire des AD Le Béthel de Porto Novo	
	3. Ecole primaire des AD le Sycomore de Godomey centre	

L'évaluateur a planifié organiser des entretiens avec les autres parties prenantes du projet :

- les membres des bureaux du Conseil National de l'Eglise Evangélique des Assemblées de Dieu et de la Coordination des écoles et collèges ;
- les chefs des Circonscriptions Scolaires ;
- l'équipe du projet

Cette phase a pris fin par un débriefing organisé avec l'équipe d'exécution du projet pour échanger sur les constats faits après cette première revue documentaire.

**123. Phase terrain** : Elle s'est déroulée du 6 au 20 juin 2014 et a consisté à mettre en œuvre le plan de collecte des données élaboré et validé par l'équipe de BUPDOS-ONG.

**Entretiens de groupes et individuels** : Les parties prenantes rencontrées et les préoccupations abordées sont résumées ci-dessous :

- *Conseils d'enseignants* : pertinence du projet, niveau d'implication dans la formulation et la réalisation des activités, les résultats obtenus, les changements intervenus, la durabilité des acquis ;
- *Associations des Parents d'Elèves* : fonctionnement, niveau d'implication dans la gestion des écoles et collèges, les connaissances acquises, les changements intervenus dans les écoles, perspectives ;
- *Comités d'élèves* : appropriation de leurs rôles, niveau d'implication dans la gestion de leurs écoles, changements intervenus dans les écoles ;
- *Coordination des écoles et collèges* : pertinence du projet, niveau d'implication dans la formulation et la mise en œuvre du projet, formations reçues, résultats obtenus, perspectives ;

- *Personnel en charge de la mise en œuvre du projet* : pertinence, processus de formulation, résultats obtenus, forces et faiblesses

**Observations** : A l'aide d'une fiche d'observation, les installations de chaque école ont été visitées pour apprécier les conditions dans lesquelles les enseignements sont donnés aux enfants.

**Enquêtes auprès des enseignants et des membres des bureaux des APE** : Des enquêtes individuelles ont été réalisées auprès des enseignants et des membres des bureaux APE à l'aide d'un questionnaire. Ce dernier a abordé les préoccupations suivantes : participation aux activités du projet, formations reçues, connaissances acquises et initiatives prises pour les réinvestir, résultats obtenus et leur durabilité.

Au total, 39 personnes ont participé aux enquêtes dont 31 enseignants et 8 membres des bureaux APE. La représentativité des femmes est respectivement de 16% et 12%.

**124. Phase synthèse** : elle regroupe trois étapes :

**Traitement et analyse des données** : les données collectées ont été traitées et analysées grâce aux opérations suivantes :

- la saisie et l'apurement des données des enquêtes individuelles ;
- le croisement ou la triangulation des données issues des différentes sources pour établir les faits ;
- la comparaison des données à travers l'établissement des tableaux, des graphiques, etc.
- le regroupement des données ;
- le listage.

**Formulation des constats, des conclusions et des recommandations** : ils ont été formulés sur la base des résultats issus des phases précédentes et en tenant compte de chaque question évaluative.

**Rédaction du rapport provisoire de l'évaluation** : A partir des résultats des phases ci-dessus, le rapport provisoire a été rédigé. Ce dernier sera validé au cours d'un atelier qui réunira toutes les parties prenantes.

### **13. Difficultés rencontrées**

La mission s'est déroulée la veille des examens du Certificat d'Etudes Primaires (CEP). Les Chefs de Circonscription Scolaires des communes concernées n'étaient pas disponibles ; la mission n'a pas pu les rencontrer.

La mobilisation des membres des bureaux APE a connu quelques difficultés en raison de la grande mobilité de beaucoup d'entre eux.

La disponibilité des élèves dans certains établissements était difficile en raison de la tenue des examens de fin d'année.

## 2. Constats

### 21. Rappel de la logique d'intervention du PASEB

Le Bénin s'est engagé depuis 2000, à « assurer l'éducation primaire pour tous d'ici 2015 », objectif 2 des OMD. Malgré les initiatives développées par les pouvoirs publics dont la gratuité de l'enseignement primaire public, il y a encore beaucoup d'enfants notamment les filles qui n'ont toujours pas accès à l'enseignement primaire et n'arrivent pas à achever le cycle complet d'études primaires.

Par ailleurs, l'enseignement donné aux enfants dans les établissements scolaires publics n'est pas toujours de qualité requise en raison de plusieurs facteurs : insuffisance de salles de classes et d'enseignants de qualité, grèves répétées des enseignants, etc.

Cette situation amène les parents à faire recours aux écoles privées principalement les écoles confessionnelles qui sont très bien appréciées par la qualité de leur enseignement.

Depuis plus d'une décennie, les Eglises Evangéliques des Assemblées de Dieu du Bénin prennent des initiatives visant à accompagner l'Etat dans l'amélioration de l'accès des populations à l'éducation de qualité à travers la création des établissements scolaires. Malgré l'environnement de l'Eglise qui garantit la crédibilité et rassure les parents d'élèves, plusieurs contraintes limitent la portée et la qualité de ces initiatives. Au nombre de celles-ci, figurent :

- le manque de professionnalisme dans le processus de création des écoles et collèges ;
- l'absence d'une étude préalable avec comme conséquence une forte dépendance financière des écoles et collèges vis-à-vis des Eglises et du Conseil National des Assemblées de Dieu ;
- la précarité des infrastructures d'accueil ;
- une gestion administrative et financière non conforme aux normes en la matière ;
- le faible leadership de l'Eglise dans le secteur et la faible capacité de ses structures à coordonner les initiatives et à en assurer la qualité.

Le PASEB a été initié et mis en œuvre à partir de juin 2011.

#### 211. Objectif général

L'Eglise Evangélique des Assemblées de Dieu du Bénin influence la société civile béninoise à travers la formation et l'éducation d'une jeunesse qui promeut des valeurs éthiques et citoyennes pour le développement socio économique de la nation béninoise.

#### 212. Objectif spécifique

Les capacités organisationnelles des associations des parents d'élèves et des structures organisées au sein des écoles et collèges de l'Eglise se sont accrues en faveur d'une plus forte influence des politiques au niveau des collectivités locales décentralisées en vue de l'amélioration du cadre de travail, du contenu et de la qualité des enseignements d'ici 2015.

#### 213. Résultats intermédiaires (outcomes)

Le PASEB s'est fixé 4 résultats pour atteindre l'objectif spécifique ci-dessus :

1. les Associations des Parents d'Elèves et les autres associations (élèves, enseignants) sont mieux structurées et ont développé leur capacité à s'organiser et à devenir des partenaires importants des écoles et collèges des Assemblées de Dieu du Bénin
2. les associations des élèves installées, travaillent à une meilleure influence de la gouvernance de leurs écoles (programme de formation, respect des normes académiques, activités culturelles et sportives, actions en faveur de la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et la défense des droits des enfants)
3. les capacités de l'Eglise à mieux répondre à sa mission sociale et à concilier toutes les parties de l'Eglise autour d'un plan stratégique de développement de l'éducation assorti de plans d'opérations chaque année sont renforcées à travers la création et l'opérationnalisation du département éducation d'ici fin 2013
4. les enseignants à travers leurs associations ont vu leurs capacités pédagogiques et leur aptitude à former des citoyens améliorées et déroulent des formations qui intègrent des modules sur la démocratie, les droits de l'homme, la citoyenneté et l'entrepreneuriat. Les écoles et collèges pris en compte par le projet sont devenus plus excellents à partir des résultats scolaires annuels réalisés et la qualité des enseignements développés à partir de 2013

#### **214. Parties prenantes du projet**

Dix huit (18) établissements scolaires dont trois (3) écoles maternelles, douze (12) écoles primaires et trois (3) collèges sont bénéficiaires du projet. Les principaux acteurs des établissements scolaires que le projet appuie sont :

- les associations des parents d'élèves (APE) ;
- les élèves et écoliers ;
- les associations d'élèves et d'écoliers ;
- les enseignants ;
- le conseil national de l'Eglise des Assemblées de Dieu du Bénin ;
- le comité de coordination des écoles et collèges des Assemblées de Dieu

#### **215. Stratégie d'intervention du PASEB**

La stratégie d'intervention du PASEB est axée sur la professionnalisation de l'Eglise et de ses acteurs dans le secteur en termes de création des établissements scolaires, de leur gestion et de la qualité de l'enseignement donné aux apprenants. Pour cela, les activités du projet seront regroupées en 5 volets :

- l'amélioration de la gestion des écoles et collèges : mise en place d'outils appropriés de gestion dans les écoles et collèges et formation des différents acteurs à leur utilisation ;
- le renforcement de la qualité de l'enseignement : renforcement des capacités du personnel enseignant et promotion de l'excellence ;
- l'amélioration des conditions de travail des élèves et enseignants : dotation des écoles et collèges en matériel didactiques et en mobiliers ;
- l'amélioration de la participation des parents et des élèves à la gouvernance des établissements scolaires : appui à la structuration et formation des comités de gestion et des associations de parents d'élèves

#### **22. Rappel du contexte de formulation et de mise en œuvre du PASEB**

Les réflexions sur le rôle de l'Eglise dans le secteur de l'éducation au Bénin ont démarré en 2008 par l'organisation d'un atelier diagnostic qui a réuni l'équipe de la coordination de BUPDOS-ONG-ONG, le Conseil National de l'Eglise, les responsables des écoles et collèges Assemblées de Dieu et le Comité de Coordination des Ecoles et Collèges des AD.

Cet atelier a permis d'identifier les forces et les faiblesses de l'Eglise dans le secteur de l'éducation et de projeter une vision de professionnaliser l'Eglise dans le secteur.

En 2010, en prélude à la formulation de PASEB, un deuxième atelier s'est tenu pour approfondir la problématique et définir les axes d'intervention d'un projet sur trois ans.

La formulation du PASEB est intervenue dans un contexte où BUPDOS-ONG a engagé des réformes institutionnelles au nombre desquelles la création d'un département en charge de l'éducation. En raison des difficultés financières, ce département n'est pas fonctionnel. Le PASEB, est le tout premier projet initié et mis en œuvre par BUPDOS-ONG dans le secteur formel de l'éducation.

Le PASEB a démarré au lendemain de l'achèvement de la seconde phase de mise en œuvre du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) initié en 2006. Depuis 2006, le secteur de l'éducation bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires. L'environnement de mise en œuvre du PASEB est caractérisé par d'importants investissements dans le secteur de l'éducation.

### **23. Pertinence du PASEB**

La pertinence du PASEB est appréciée au regard de (i) l'adéquation des problèmes à résoudre, les objectifs du projet, l'environnement d'intervention, (ii) la logique d'intervention et (iii) la démarche globale d'intervention.

#### **231. Adéquation du PASEB par rapport au cadre institutionnel de l'éducation au Bénin**

Au Bénin, l'éducation des enfants est une responsabilité qui incombe à l'Etat et aux Communes comme le stipule les articles 12 et 13 de la Constitution du 11 décembre 1990 :

- Article 12 : « *l'État et les collectivités publiques sont tenus de garantir l'éducation des enfants et de créer des conditions favorables à cette fin* ».
- Article 13 : « *l'État pourvoit à l'éducation de la jeunesse par des écoles publiques. L'enseignement primaire est obligatoire. L'État assure progressivement la gratuité de l'enseignement public* ».

Toutefois, les institutions et les communautés peuvent appuyer l'Etat à assurer cette éducation comme le précise l'article 14 de la même Constitution : « *les institutions et les communautés religieuses peuvent également concourir à l'éducation de la jeunesse. Les écoles privées, laïques ou confessionnelles, peuvent être ouvertes avec l'autorisation et le contrôle de l'Etat. Les écoles privées peuvent bénéficier des subventions de l'Etat dans les conditions déterminées par la loi* ».

Ces dispositions de la Constitution se sont concrétisées le 11 novembre 2003 par la promulgation de la loi 2003-17, portant orientation de l'éducation nationale au Bénin, qui affirme :

- le caractère obligatoire de l'enseignement primaire ;
- la gratuité progressive de l'enseignement primaire public ;
- la recherche constante de l'équité et de la qualité à tous les niveaux du système éducatif
- la professionnalisation et la diversification de l'offre de formation au niveau de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur, et leur adéquation avec les besoins de l'économie ;
- la promotion de la recherche scientifique pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur.

Pour concrétiser ces orientations, le Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) a été élaboré et mis en œuvre sur la période 2006-2015.

### **Principaux axes du Plan Décennal du Développement du Secteur de l'Education (PDDSE)**

Le PDDSE prend en compte tous les ordres de l'enseignement : enseignements maternel et primaire, enseignement secondaire, enseignement technique et professionnel, enseignement supérieur et alphabétisation et éducation des adultes. Il s'appuie sur les axes suivants :

- *le renforcement du pilotage du système basé sur le développement de capacités de planification, de gestion, d'évaluation permanente du système et de programmation des recrutements ;*
- *le renforcement de la qualité de l'enseignement qui reposera en grande partie sur la rénovation des programmes et des outils pédagogiques, la professionnalisation et la structuration des formations initiale et continue, l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique et la réduction des tailles de classes ;*
- *l'amélioration de l'offre éducative qui implique, outre un accroissement très important du nombre des enseignants à tous les niveaux, la mise en place d'une carte scolaire, la réorganisation des formations technique, professionnelle et universitaire ;*
- *l'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un dispositif de suivi et de promotion des carrières en liaison avec l'appréciation des performances et la rationalisation des affectations ainsi que le renforcement des mécanismes d'imputabilité ;*
- *la résorption des disparités entre genres et entre régions, sous-tendue par une politique qui instaure une discrimination positive en faveur des filles, groupes et régions défavorisés ;*
- ***l'accroissement du rôle du secteur privé et de celui des communautés locales dans l'offre éducative qui sera recherché par la mise en place d'une politique de promotion adéquate***

Le PDDSE couvre la période 2006-2015 et a été subdivisée en trois phases : (i) Phase 1 : 2006-2008, (ii) Phase 2 : 2009-2011 et (iii) Phase 3 : 2012-2015.

Source : République du Bénin. PDDSE 2006-2015

Le PASEB vient donc en appui à l'Etat et aux Communes et spécifiquement aux établissements scolaires des Eglises des Assemblées de Dieu. Il vise à contribuer à l'amélioration de la gestion administrative et financière des établissements scolaire d'une part, à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, d'autre part. Enfin, le PASEB vise à renforcer le rôle de l'Eglise dans la promotion de l'éducation nationale et s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement de l'Eglise notamment l'orientation stratégique 5, l'objectif spécifique 1 et le résultat 2.

### **Plan Stratégique de Développement de l'Eglise (PSD) 2012-2021 : Principaux axes d'intervention dans le secteur de l'éducation**

Les principaux axes d'intervention de l'Eglise dans le secteur de l'éducation se trouvent respectivement dans l'orientation stratégique 5, l'objectif spécifique 1 et le résultat 2.

**Orientation stratégique 5** : Renforcer la contribution de l'Eglise à la construction d'une société juste fondée sur l'Amour du Christ

**Objectif spécifique 1** : Renforcer le développement des œuvres sociales

**Résultat 2** : Les instruments de lutte contre la pauvreté (BUPDOS-ONG ONG, COOPEC-AD, Centre de santé) sont renforcés et pérennisés

L'Eglise s'est engagée à œuvrer aux côtés de l'Etat pour la réalisation de l'objectif « éducation primaire universelle pour tous » et à la formation des cadres animés par une conscience chrétienne capables de contribuer efficacement à relever les défis du Bénin et de l'Afrique à travers la réalisation des principales actions ci-dessous :

- ***renforcer la qualité des enseignements donnés dans les établissements scolaires et de formation professionnelle existants ;***
- *promouvoir la création des écoles d'enseignement général, technique et professionnels dans*

toutes les communes ;

- **réhabiliter le collège « SION » de Natitingou ;**
- *créer une université ou des instituts supérieurs pour former des cadres qui pourraient plus tard travailler dans les institutions de développement de l'Eglise*

Source : EEADB (octobre 2012). PSD 2012-2021

Le PASEB n'appuie pas les Eglises Locales dans la construction des infrastructures scolaires notamment les salles de classes. Mais, il les appuie dans la mise en place des mobiliers et des matériels didactiques. Hors, l'une des contraintes majeures de tous les établissements scolaires est la précarité de l'environnement physique de travail caractérisé par l'insuffisance et l'existence des salles de classes non conformes, l'exiguïté des parcelles abritant les établissements.

### **232. Logique d'intervention du PASEB**

Le PASEB s'est fixé un objectif général, un objectif spécifique et quatre résultats intermédiaires décrits ci-dessus. L'analyse de cette chaîne de résultats permet de faire les constats suivants :

- l'objectif spécifique n'est pas en adéquation avec les problèmes prioritaires. En effet, le problème central auquel l'Eglise et ses établissements sont confrontés dans le secteur de l'éducation est la faible capacité des responsables de l'Eglise et des promoteurs à promouvoir l'éducation et plus spécifiquement à créer et gérer des établissements scolaires répondant aux normes qualité « EQF » et de management moderne.
- l'objectif spécifique est très ambitieux car sa portée va au-delà du cadre de l'Eglise. En effet, il est très difficile voire impossible qu'en renforçant les capacités des associations des parents d'élèves et autres acteurs des établissements privés, que cela influence directement les politiques publiques locales. Les établissements scolaires privés même confessionnels sont perçus comme des propriétés des promoteurs ou des entreprises commerciales. Par conséquent, les parents d'élèves et les enseignants sont très peu impliqués dans la gestion des établissements scolaires. Par ailleurs, la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin a réparti les compétences dans le secteur de l'éducation entre l'Etat et les Collectivités Territoriales :

**Article 97 :** *La commune a la charge de la construction, de l'équipement et des réparations des établissements publics d'enseignement primaire et maternel. Elle assure en outre l'entretien de ces établissements.*

*A cet effet, l'Etat lui transfère les ressources nécessaires*

**Article 98 :** *La commune initie toutes les mesures de nature à favoriser et promouvoir l'éducation de la jeunesse.*

- Le troisième résultat n'est pas en adéquation avec l'objectif spécifique. Sa réalisation ne contribue pas à l'atteinte de l'objectif spécifique
- Certains indicateurs (par exemple : les résultats scolaires se sont améliorés dans les écoles et collèges appuyés) manquent de précisions.

### **233. Démarche d'intervention**

La démarche d'intervention du PASEB est basée sur la mobilisation et la formation des acteurs, l'appui en équipements et matériels en vue, d'améliorer la qualité de

l'enseignement, la gouvernance des établissements scolaires et d'accroître le leadership de l'Eglise dans le secteur de l'éducation.

Toutefois, la démarche d'intervention n'a pas pris en compte la faible capacité financière des écoles comme l'une des contraintes majeures à l'amélioration du cadre physique d'enseignement.

En conclusion, le PASEB a été initié pour appuyer l'Eglise dans la recherche de solutions aux problèmes qu'elle rencontre pour promouvoir l'éducation. Mais dans sa démarche d'intervention, il n'a pas suffisamment démontré comment l'amélioration de la gouvernance pourrait aider à la résolution des autres problèmes. Enfin, le PASEB est trop ambitieux en termes de résultats attendus.

## **24. Analyse de la performance du PASEB**

### **241. Efficacité du PASEB**

L'efficacité du PASEB est appréciée à travers le niveau de réalisation des activités programmées, des résultats obtenus et objectifs fixés sur la période 2012 à 2014 (premier trimestre). Chaque résultat étant apprécié à partir de l'évolution des valeurs cibles des indicateurs.

**Résultat 1 : les Associations des Parents d'Elèves et les autres associations (élèves, enseignants) sont mieux structurées et ont développé leur capacité à s'organiser et à devenir des partenaires importants des écoles et collèges des Assemblées de Dieu du Bénin**

Les principales activités réalisées sont :

- sensibilisation des acteurs de tous les établissements scolaires ;
- appui à la mise en place, de l'Association des Parents d'Elèves ou au renouvellement de ses organes là où elle est déjà créée, des Comités de gestion ou des Conseils d'Administration ;
- formations des membres des associations des parents d'élèves et des comités de gestion/conseil d'administration sur le plaidoyer, le lobbying, la démocratie, le VIH-SIDA, la citoyenneté, les droits humains

La mission a fait les constats suivants :

- l'existence d'une APE dans chaque établissement scolaire visité ;
- l'existence d'un Comité de gestion ou d'un Conseil d'Administration ;
- la faible mobilisation des membres du bureau des APE dans la gestion des établissements : le fonctionnement de l'APE est limitée à deux membres (Secrétaire et Président) ;
- l'absence de formations sur les thèmes liés à la gestion d'une association et d'un établissement scolaire ;
- la faible implication des APE dans la gestion de l'école

**Résultat 2 : Les associations des élèves installées, travaillent à une meilleure influence de la gouvernance de leurs écoles (programme de formation, respect des normes académiques, activités culturelles et sportives, actions en faveur de la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et la défense des droits des enfants).**

Les activités réalisées dans le cadre de ce résultat sont :



- Sensibilisation des enseignants pour la création des associations dans les écoles ;
- Mise en place ou renouvellement des comités de santé ou/et d'écoles :
  - o dans les écoles primaires de Sycomore, Natitingou, Djougou, Lokossa, un comité de santé composé de 5 élèves a été mis en place dans chaque classe et à l'échelle de l'école.
  - o dans l'école de Péhunco, un comité de santé, une brigade de santé et un comité d'école ont été mis en place.
  - o dans le collège de Péhunco, c'est un comité d'élèves qui a été mis en place.

La mission a fait les constats suivants :

- les comités de santé et d'école ne sont pas associés au processus de prise de décision ;
- les membres de ces comités connaissent leurs rôles ;
- les comités de santé et/ou d'école mis en place assurent la propreté de la classe, de l'école sous la responsabilité d'un enseignant. Ils assurent également la discipline en cas d'absence de leur enseignant ;
- les comités n'ont bénéficié directement d'aucune formation du projet.

**Résultat 3 : Les capacités de l'Eglise à mieux répondre à sa mission sociale et à concilier toutes les parties de l'Eglise autour d'un plan stratégique de développement de l'éducation assorti de plans d'opération chaque année sont renforcées à travers la création et l'opérationnalisation du département éducation d'ici fin 2013.**

Les principales activités réalisées sont :

- formation des membres de la Coordination sur le plaidoyer, le lobbying, la démocratie, le VIH-SIDA, la citoyenneté, droits humains
- appui à l'élaboration d'un manuel de gestion des établissements scolaires ;
- visites dans les établissements et comptes rendus au Conseil National de l'Eglise ;
- participation à certaines activités du projet telles que la remise des équipements et matériels didactiques

La mission a fait les constats suivants :

- absence de formations sur la gestion des établissements scolaires au profit des membres de la Coordination ;
- absence d'un plan stratégique de développement de l'éducation ;
- l'élaboration du manuel de gestion n'est pas achevée et donc n'a pas été diffusé ;
- la faible implication des enseignants dans la gestion financière des établissements scolaires.

Par ailleurs, les Eglises locales ont mis en place d'autres structures qui assurent la gestion des établissements. Il s'agit du Comité de Gestion et/ou le Conseil d'Administration. Le Comité de Gestion est souvent composé du Pasteur et des diacres de l'Eglise. C'est ce Comité qui assure la gestion financière de l'Etablissement. Le trésorier assure le recouvrement des frais de scolarité et les autres dépenses de l'établissement. Les Directeurs sont peu impliqués et participent très peu au processus de prise de décision. C'est le cas dans les écoles de Djougou, d'Azovè et de Lokossa.

**Résultat 4 : Les enseignants à travers leurs associations ont vu leurs capacités pédagogiques et leur aptitude à former des citoyens améliorées et déroulent des formations qui intègrent des modules sur la démocratie, les droits de l'homme, la citoyenneté et l'entrepreneuriat. Les écoles et collèges pris en compte par le projet sont**

## **devenus plus excellents à partir des résultats scolaires annuels réalisés et la qualité des enseignements développés à partir de 2013**

Les principales activités réalisées sont :

- formations pédagogiques de 150 enseignants de 12 cours primaires, de 03 collèges et de 04 cours maternels de l'EEAD (dont 40 enseignants de 08 écoles primaires et 02 de cours maternels du Sud et 60 enseignants dont 22 Professeurs de 03 collèges, 05 cours primaires et 02 cours maternels du Nord) : enseignement/apprentissage et évaluation de la lecture à l'école primaire, la Psychologie de l'apprenant et La gestion de la classe selon l'Approche Par Compétences (APC) au Collège
- formations sur le plaidoyer, le lobbying, la démocratie, le VIH-SIDA, la citoyenneté, l'éducation à la santé
- appui en mobiliers (tables et bancs) et en matériels didactiques (cahiers d'activités, dictionnaires, globes terrestre, cartes, etc.) : au 31 décembre 2012, 40 tables + 160 chaises, 485 tables bancs ont été mis à la disposition de 18 établissements scolaires (dont 4 écoles maternelles, 11 écoles primaires et 3 collèges)
- suivi pédagogique des enseignements

La mission a fait les constats suivants :

- la bonne appréciation par les enseignants du contenu des formations et des appuis en mobiliers et matériels didactiques ;
- le réinvestissement du contenu des formations par l'amélioration de la qualité des fiches pédagogiques et de la salle de classe (les salles de classe sont mieux décorées) ;
- la tenue des statistiques scolaires dans tous les établissements visités ;
- la mauvaise gestion des archives dans plusieurs établissements scolaires (Sycomore, Natitingou,) : pas d'armoires de rangements ;
- dans certains établissements, les enseignants associent les APE à la gestion : soutien du bureau APE dans le recouvrement des frais de scolarité (Natitingou, Péhunco), organisation des Assemblées Générales pour informer les parents d'élèves des résultats scolaires ;
- les enseignants se plaignent de leurs conditions de travail : salaire insuffisant et non régulier, les enseignants ne perçoivent pas de salaire pendant les vacances dans plusieurs établissements scolaires, les enseignants ne sont pas déclarés à la CNSS.

**En guise de conclusion partielle**, les activités menées par le projet ont permis de renforcer les capacités pédagogiques des enseignants. Elles ont également permis d'améliorer les conditions d'enseignement grâce à l'augmentation de nombres de tables bancs et d'ouvrages didactiques (ou du ratio tables banc élèves, ratio nombre d'ouvrages didactiques et élèves). Les appuis ont aussi permis de renforcer la structuration des parents d'élèves et des élèves.

Mais, le PASEB n'a pas donné des formations aux acteurs des établissements scolaires et à l'Eglise visant à renforcer leurs capacités en gestion administrative et financière même si un guide de gestion des établissements scolaires est élaboré. Ce guide n'est pas encore disponible auprès des acteurs. Sa validation par le Conseil National de l'Eglise est toujours attendue.

Par ailleurs, les formations données aux membres de la Coordination des Ecoles sont les mêmes que celles reçues par les membres des bureaux APE et les enseignants. Ces formations n'ont pas permis au bureau national de l'Eglise et à la Coordination de se doter d'une vision du secteur et de jouer efficacement son rôle de leadership. En effet, certains

Pasteurs n'acceptent pas que l'Eglise nationale s'implique dans la gestion des écoles et préfèrent en faire leur chasse gardée ; ce qui est contraire à la Constitution de l'EEADB.

## 242. Management du PASEB

**Quelle expression de participation démocratique et non-discriminatoire des groupes cibles peut être constatée en matière d'analyse du contexte, de formulation de la stratégie, de planification, de décisions sur les allocations de ressources, et de suivi de l'intervention ?**

Selon les résultats des entretiens, les bénéficiaires ont été impliqués dans la formulation du projet. Les directeurs d'écoles et les pasteurs ont pris part aux différents ateliers de planification. Le graphique ci-dessous présente le niveau de participation des enseignants et des membres des bureaux APE dans la mise en œuvre du projet.

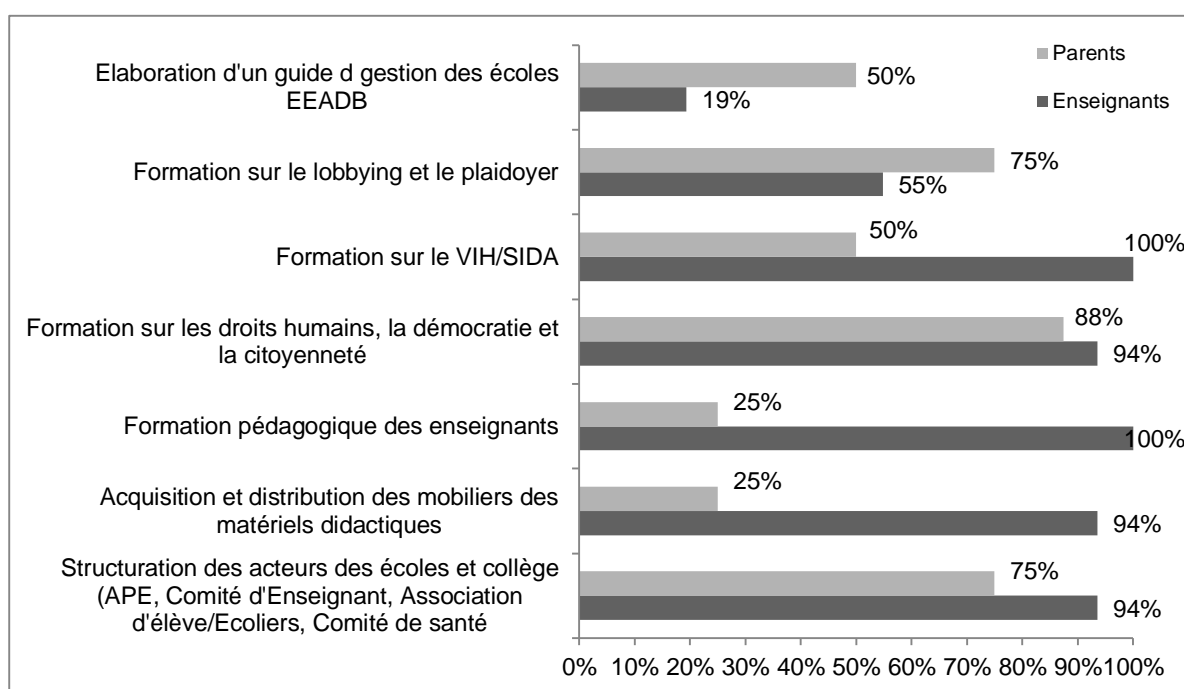


Figure 1 : Niveau de participation des enseignants et APE dans la mise en œuvre du PASEB

L'analyse de ce graphique montre que les enseignants et les parents d'élèves ont été impliqués dans presque toutes les activités. Les besoins en formation et en appuis matériels ont été déterminés à l'issue d'un atelier auquel les différents groupes cibles ont participé.

**Comment les procédures d'accès aux ressources, l'utilisation des ressources et l'allocation des ressources, ont-elles été rendues transparentes à l'ensemble du groupe cible ?**

Les ressources financières du projet sont gérées par la coordination de BUPDOS-ONG. Les groupes cibles sont informés des dépenses réalisées au cours des sessions du Comité d'Orientation et de Suivi (COS). Des rapports financiers sont produits et mis à la disposition des groupes cibles.

La mission note que la Coordination des Ecoles et Collèges de l'Eglise n'a pas été suffisamment impliquée dans la gestion du projet et dans la gestion des ressources. Le projet aurait pu accompagner la Coordination des Ecoles et les groupes cibles en général à

faire l'apprentissage de la gestion d'un projet en les responsabilisant sur certaines activités. Mais les contraintes de temps et les procédures du partenaire rendaient difficiles cet apprentissage.

### **243. Effets/changements induits par le PASEB**

Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle mené à un changement durable (par exemple de nouvelles compétences, l'accès à des ressources durables, de nouveaux réseaux de partenariat) pour les personnes ciblées et atteintes ?

#### **Perception des changements par les acteurs**

##### **➤ Par les enseignants**

Le premier changement de comportement ou d'attitude développé par les enseignants est la capacité à bien préparer et dérouler les cours. Il représente 25% des réponses données par les enseignants.

L'installation des différents comités (18%) et la sensibilisation des élèves sur les bonnes conduites (18%) constituent le deuxième comportement ou bonne pratique développé par les enseignants.

Enfin, le respect des règles d'hygiène, de santé et de l'environnement (17%) et le respect du bien public et le travail bien fait (14,5%) constitue le troisième type de comportement développé par les enseignants.

##### **➤ Par les membres des bureaux APE**

La tenue des réunions du bureau (25%) et la sensibilisation des parents pour le paiement à temps des frais de scolarité (25%) sont les deux comportements ou attitudes les plus cités.

Selon les enseignants, la préparation des fiches suivant les modèles donnés et le bon déroulement des activités pédagogiques et le développement de l'écoute ont permis d'utiliser les connaissances acquises.

Quant aux membres des bureaux APE, l'organisation des AG pour prendre des décisions a permis de réinvestir les connaissances acquises lors des formations.

##### **➤ Initiatives prises dans certains établissements scolaires**

A Natitingou, les Eglises locales et le Conseil d'administration du collège SION réfléchissent sur le transfert des activités pédagogiques sur le site de l'école primaire. Cette initiative permettra au collège de SION de prendre un nouvel envol et de bénéficier des acquis de l'école primaire.

Les acteurs du collège SION travaillent également à la mobilisation de partenariats.

L'APE de l'école primaire Djougou a organisé en novembre 2013, une fête à l'honneur des enseignants. Elle récompense chaque année les meilleurs élèves de la classe de CM2

##### **➤ Analyse des effets/changements**

La mission a apprécié les effets du projet sur l'effectif et le taux de réussite aux examens (CEP et BEPC).

## Evolution des effectifs dans les écoles primaires

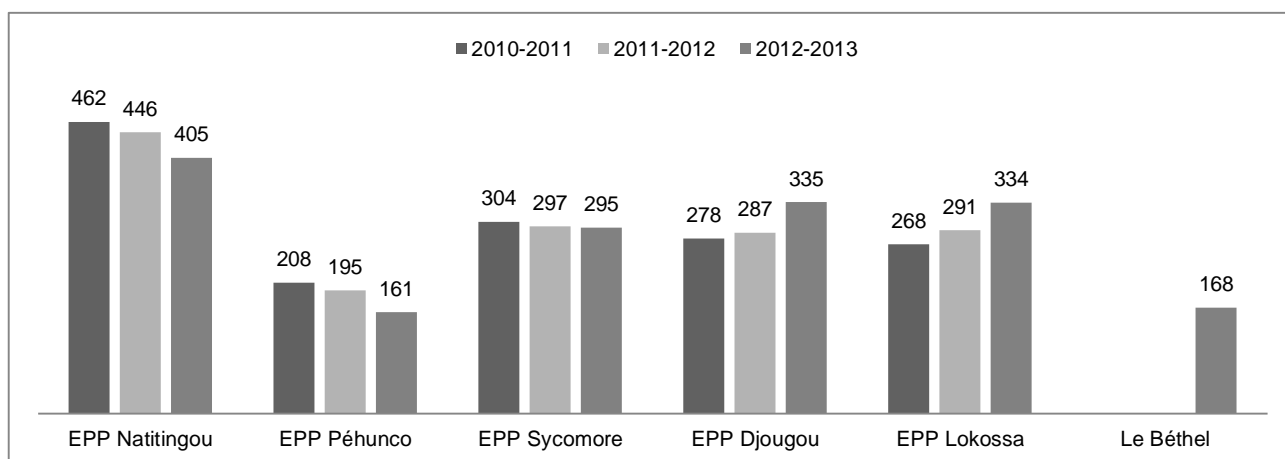


Figure 2 : Evolution de l'effectif des élèves dans les écoles primaires

L'analyse de l'évolution des effectifs avant le démarrage et pendant l'exécution du projet a permis de constater qu'ils ont diminué dans 3 écoles (EPP Natitingou, EPP Péhunco et EPP Sycomore). Dans les écoles de Djougou et de Lokossa, les effectifs ont augmenté.

## Evolution des effectifs dans les collèges

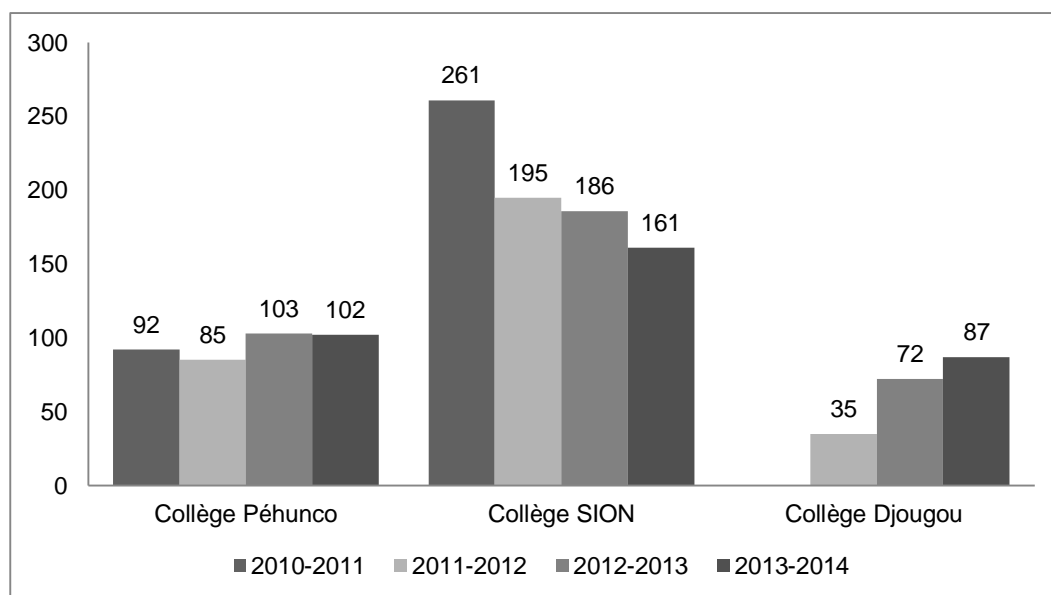


Figure 3 : Evolution de l'effectif des élèves dans les collèges

Les effectifs ont augmenté dans les collèges de Péhunco et de Djougou. Par contre à SION qui dispose du second cycle et qui a été créée avant tous les deux autres, l'effectif diminue chaque année scolaire sur les 4 dernières années. Dans le collège de SION, les appuis du projet n'ont pas eu d'effets sur l'augmentation de l'effectif.

## Taux de réussite au CEP

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du taux de réussite au CEP dans les écoles primaires visitées.

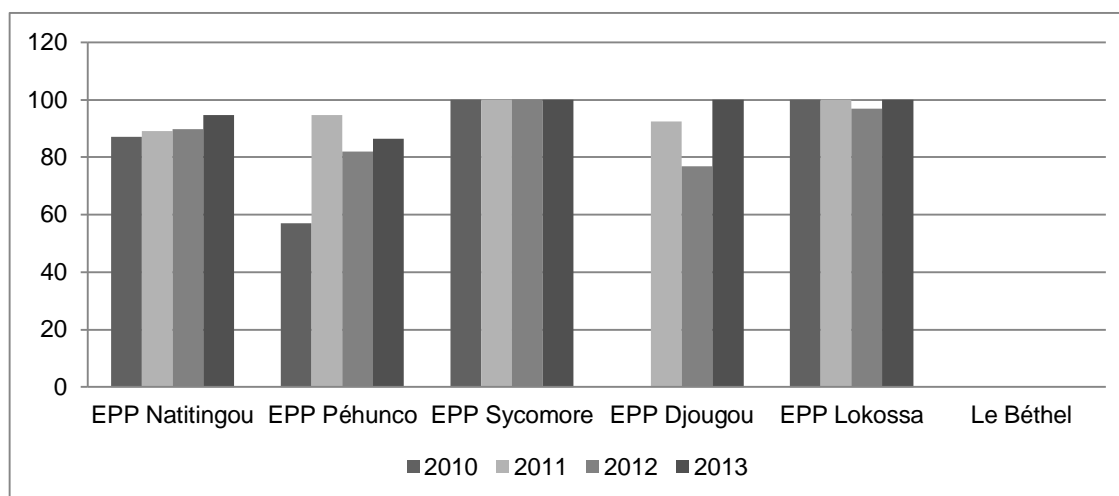


Figure 4 : Evolution du taux de réussite au CEP dans les écoles primaires

Dans l'école primaire SYCOMORE, le taux de réussite est resté constant et est de 100% sur les 4 dernières années. Par contre, dans les écoles de Péhunco, Djougou et Lokossa, le taux de réussite au CEP a évolué en dents de scie. A Natitingou, ce taux a progressivement augmenté sur les 4 dernières années scolaires.

Dans les écoles de Natitingou et de Péhunco, on peut faire l'hypothèse que les appuis du PASEB ont contribué à l'amélioration des résultats au CEP.

## Taux de réussite au BEPC

Seul le collège SION a présenté des candidats au BEPC sur les trois dernières années. Le collège "Béthel" de Péhunco a présenté des candidats en 2013 et celui de Djougou l'a fait au cours de cette année scolaire. En 2011, le taux de réussite au BEPC au collège SION, était de 46,37%. Il a diminué de 14,55 points en 2012 avant de passer à 45,45% en 2013. Globalement sur les trois dernières années, on peut dire que les appuis du PASEB n'ont pas encore eu d'effets sur les résultats au BEPC.

Tableau 2 : Evolution du taux de réussite au BEPC dans les collèges

	2011	2012	2013
Collège Péhunco			32
Collège SION	46,37	31,82	45,45
Collège Djougou			

Source : Rapports d'activités des collèges.

## Conclusion partielle

Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention sont-ils atteints (par exemple dans le traitement des causes profondes, le maintien et l'autonomisation des titulaires de droits) ?

Le PASEB a contribué à l'amélioration de la participation des parents d'élèves et des élèves dans la gestion des établissements scolaires à travers la mise en œuvre et le renouvellement des organes et la formation de quelques membres des bureaux des APE. Mais ces associations exercent très peu d'influence sur le processus de prise de décisions dans la gestion de leurs établissements. Ce sont d'autres associations notamment le Comité de Gestion et le Conseil d'Administration mis en place qui assurent la gestion des établissements.

Les associations créées dans les établissements scolaires ont une faible influence dans leur milieu immédiat et sur les politiques locales en matière d'éducation.

Le projet a contribué à l'amélioration de la qualité de l'enseignement donné dans les établissements scolaires grâce aux formations des enseignants et à l'amélioration de l'accès aux mobiliers et matériels pédagogiques.

Globalement, les détenteurs de droits que sont les enfants des 18 établissements scolaires appuyés par le PASEB ont bénéficié au cours de ces trois dernières années d'un enseignement de qualité mais leur condition de travail notamment en ce qui concerne le cadre physique (salles de classe, accès aux latrines, etc.) a connu peu d'amélioration. En effet, le problème prioritaire de plusieurs établissements scolaires qu'est la précarité des salles de classes n'a pas pu trouver de solutions.

## 243. Efficience

Le budget initial du PASEB est de 119,7 millions de fcfa. Les différentes lignes prises avec leur montant figurent dans le tableau ci-dessous.

Au 31 mars 2014, trois mois avant la fin du projet, les dépenses réalisées sont estimées à 107,53 millions de fcfa soit un taux de consommation de 90%. Les dépenses relatives au transport ont été entièrement consommées et même dépassées. Le taux de consommation des ressources de loyer reste faible.

Les taux de consommation des ressources d'équipement et de formations sont respectivement de 94% et 99%, supérieurs au taux global de consommation des ressources. Cette performance est à l'origine de l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements.

**Tableau 3 : Situation financière du projet au 31 mars 2014**

	Budget	Dépenses	%
<b>Equipement</b>	22,88	21,4	94%
<b>Transport/voyage</b>	10,03	10,98	109%
<b>Loyer</b>	6,25	3,61	58%
<b>Administration</b>	2,7	2,14	79%
<b>Coût de personnel</b>	20,22	19,62	97%
<b>Evaluation</b>	11,4	9,18	81%
<b>Audit</b>	3,6	3	83%
<b>Education/formation/cours</b>	16,83	16,62	99%
<b>Aliment/logement</b>	25,8	20,98	81%
<b>Total</b>	119,71	107,53	90%

Source : BUPDOS-ONG, 2014

**Conclusion partielle :** Le taux de consommation des ressources notamment les dépenses de formation, d'équipements et de matériels didactiques est en adéquation avec les résultats obtenus en matière d'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants dans les dix huit établissements. La mission conclut que l'efficience du PASEB est satisfaisante.

## 25. Durabilité des acquis :

**Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle mené à un changement durable (par exemple de nouvelles compétences, l'accès à des ressources durables, de nouveaux réseaux de partenariat) pour les personnes ciblées et atteintes ?**

Les formations des enseignants et des autres acteurs (APE, Comité de Gestion, Conseil d'Administration), l'acquisition et la distribution des mobiliers et matériels didactiques aux établissements scolaires sont les appuis les plus importants réalisés par le projet. Ces appuis ont surtout contribué à améliorer la qualité de l'enseignant. Mais trois principaux facteurs limitent leur durabilité :

### ➤ **Les conditions de travail des enseignants, peu motivantes et responsabilisantes**

Le projet a permis aux enseignants d'acquérir de nouvelles capacités. Mais les conditions de travail ne sont pas améliorées. Dans plusieurs établissements, tous les enseignants ne sont pas encore déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Beaucoup parmi eux ne sont pas rémunérés pendant les vacances.



### ➤ L'autonomie financière précaire des établissements scolaires,

Le tableau ci-dessous présente les recettes et dépenses réalisées dans cinq établissements scolaires visités, au cours des années scolaires 2011-2012 et 2012-2013. L'analyse de ces données montre que dans 4 établissements sur les 5, les recettes réalisées suffisent à peine pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Seule l'école "la Référence" de Lokossa arrive à couvrir ses dépenses de fonctionnement et à dégager des économies pour faire des investissements.

Par exemple, l'école primaire de Djougou n'a plus fait des investissements depuis 2008 ; les salles classes sont restées inachevées.

**Tableau 4 : Situation financière de quelques écoles primaires au cours des 02 dernières années (en millions de fcfa)**

	2011-2012		2012-2013	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
<b>EPP Natitingou</b>	13,76	13,61	12,13	11,64
<b>EPP Péhunco</b>	6,7	6,95	5,6	5,53
<b>EPP Djougou</b>	11,8	11,98	12,4	12,1
<b>EPP Lokossa</b>	3,27	2,29	5,94	3,72
<b>Le Béthel</b>	5,32	5,18	4,824	4,822

Source : Rapports financiers des écoles

La situation est plus grave dans les collèges. Les budgets des collèges SION et de Djougou sont souvent déficitaires. A titre d'exemple, les dépenses prévues en 2013-2014 par le collège SION s'élèvent à plus de 15 millions pour 13,32 millions de recettes. Depuis sa création, le collège de Djougou reçoit une subvention de la part de l'école primaire. En 2011-2012, cette subvention s'élève à 869 650 fcfa et en 2012-2013, elle est de 974 890 fcfa.

La situation financière peu reluisante des établissements scolaires est liée à plusieurs facteurs notamment : un faible effectif des élèves (cas des collèges et de certaines écoles primaires), le faible recouvrement des frais de scolarité et la pauvreté des parents d'élèves. Le faible recouvrement des frais de scolarité dans certaines écoles (Lokossa, Djougou, Azovè) est lié à la non responsabilisation du directeur et des enseignants de ces établissements. En effet, c'est le trésorier du Comité de gestion ou un caissier recruté et dont le responsable hiérarchique est le Pasteur qui assure le recouvrement. Chaque année, l'école primaire de Djougou par exemple enregistre près d'un million fcfa d'impayés. C'est le cas aussi de l'école primaire de Lokossa qui a enregistré en 2012-2013, 40% d'impayés.

### ➤ La faible capacité de l'Eglise

En trois ans, la Coordination des Ecoles n'a bénéficié d'aucune formation répondant à sa mission. Il en est de même des Pasteurs qui ont pris l'initiative de créer les écoles et qui sont devenus Président du Comité de gestion ou du Conseil d'Administration.

Le retard dans l'élaboration et la diffusion du manuel/guide de gestion des établissements scolaires ont limité les effets attendus du projet notamment la gestion desdits établissements.

Enfin, l'absence d'un cadre institutionnel et d'une vision de l'Eglise en matière de promotion de l'éducation n'a pas permis de mettre en place un partenariat entre l'Eglise nationale et les Eglises locales.

**Conclusion partielle :** Les conditions de travail des enseignants dans plusieurs établissements scolaires sont peu reluisantes en raison de l'autonomie financière précaire desdits établissements. Celles-ci risquent d'annihiler les acquis du projet et compromettre le devenir de ces établissements.

## 26. Leçons apprises

### **La qualité des infrastructures, facteur déterminant dans l'augmentation des effectifs dans les établissements scolaires privés**

L'état des infrastructures est un facteur déterminant dans l'accroissement des effectifs des établissements scolaires privés tout comme la qualité des résultats obtenus par le passé. En effet, les parents ont tendance à inscrire leurs enfants dans les établissements scolaires qui présentent une belle image où le cadre de travail est agréable et vivable. Les écoles primaires de Péhunco et "Le Béthel" n'ont pas connu d'augmentation de leurs effectifs en raison de l'état des salles de classes et de l'exiguïté du site.

### **La responsabilisation des enseignants dans la gestion administrative et financière, une nécessité pour accroître le taux de recouvrement des frais de scolarisation**

Les enseignants sont les premiers qui dépendent des ressources de leurs établissements. Sans une bonne performance dans le recouvrement des frais de scolarité, il serait difficile à l'école de rémunérer les enseignants. Dans les établissements publics comme privés, se sont les directeurs qui sont responsabilisés pour jouer ce rôle. Le taux élevé d'impayés que connaissent plusieurs établissements scolaires de l'Eglise est dû à la faible responsabilisation des enseignants et à un manque de confiance.

## 3. Conclusions/recommandations

### 31. Conclusions

Au regard des constats ci-dessus, la mission tire les conclusions suivantes :

**Pertinence** : Le PASEB n'est pas véritablement porté sur les problèmes prioritaires que rencontrent les écoles. Il est trop ambitieux en termes de résultats attendus.

**Performance** : Le PASEB a contribué à l'amélioration de la participation des parents d'élèves et des élèves dans la gestion des établissements scolaires. Mais les associations créées ont une faible influence dans leur milieu immédiat et sur les politiques locales en matière d'éducation. Les détenteurs de droits que sont les enfants des 18 établissements scolaires appuyés par le PASEB ont bénéficié au cours de ces trois dernières années d'un enseignement de qualité. Toutefois, certains problèmes prioritaires notamment la précarité des salles de classes et la gestion des ressources humaines et financières n'ont pas pu trouver de solutions.

Le taux de consommation des ressources des formations, des équipements et matériels didactiques au 31 mars 2014 est en adéquation avec la qualité de l'enseignement dans les établissements scolaires. La mission conclut que l'efficacité et l'efficience du PASEB sont satisfaisantes.

**Durabilité** : Les conditions de travail peu reluisantes des enseignants et le faible leadership des responsables de l'Eglise nationale risquent d'annihiler les réalisations du projet. La mission conclut que les acquis du PASEB ne sont pas durables.

**Management** : Le niveau de participation des groupes cibles dans la gestion du projet est satisfaisant. Mais cette participation des groupes cibles pouvait être améliorée si les contraintes liées au temps et aux procédures du partenaire étaient levées au moment de la formulation du projet.

## 32. Recommandations

Au terme de l'évaluation, la mission formule les recommandations ci-dessous.

### **Renforcer le leadership de l'Eglise dans le secteur de l'éducation**

Les autorités nationales de l'Eglise n'ont pas encore suffisamment perçu les défis à relever par l'Etat dans le secteur de l'éducation et la contribution de l'Eglise. C'est pourquoi, il urge de renforcer les capacités des Pasteurs et des dirigeants de l'Eglise en vue de les outiller à s'approprier des défis dans le secteur de l'éducation et à prendre des initiatives visant à l'opérationnalisation des principaux axes retenus par le PSD dans le secteur. Les formations données aux Pasteurs et autorités de l'Eglise dans le cadre du PASEB ont eu peu d'impact sur leurs capacités et attitudes à œuvrer pour la promotion de l'éducation.

**Assainir la gestion des établissements scolaires :** Plusieurs établissements scolaires peuvent améliorer leur performance en matière de gestion financière et disposer de ressources suffisantes pour assurer leur fonctionnement et les investissements.

La première condition est de faire confiance aux directeurs des établissements scolaires et de les responsabiliser dans la gestion ; le Comité de gestion ou le Conseil d'Administration jouera le rôle de contrôle et d'orientation.

La deuxième condition est de valider très rapidement le manuel/guide en cours d'élaboration et le diffuser en organisant des ateliers de formation au profit de tous les acteurs concernés.

**Soutenir les établissements scolaires dans l'amélioration des infrastructures et la qualité de l'enseignement :** Les formations données par le PASEB n'ont ciblé aucune thématique sur la recherche de financements. Des possibilités de financement existent auprès des banques et des donateurs. Les réflexions doivent être menées avec chaque Eglise locale pour explorer toutes les opportunités à l'échelle locale, nationale et internationale. Mais la condition si ne qua non pour bénéficier de cet appui est l'assainissement de la gestion. Il s'agira donc d'organiser des formations et de donner un appui conseil aux acteurs. L'Eglise nationale doit mobiliser des ressources pour accompagner les efforts des églises locales.

#### 4. Documents consultés

- BUPDOS-ONG (2011). Document du PASEB
- BUPDOS-ONG (2012). Plan de Travail Annuel 2012
- BUPDOS-ONG (2013). Plan de Travail Annuel 2013
- BUPDOS-ONG (2014). Plan de Travail 2014
- BUPDOS-ONG (2011). Rapport final de l'étude de la situation de référence
- BUPDOS-ONG. Rapport de formations pédagogiques des enseignants des écoles et collèges EEADB
- BUPDOS-ONG. Rapport de formation des enseignants sur le plaidoyer et le lobbying
- BUPDOS-ONG (2013). Rapport de l'atelier bilan 2012 et élaboration du PTA 2013 avec les associations des parents d'élèves, les enseignants et les promoteurs des écoles EEADB
- BUPDOS-ONG (février 2013). Rapport annuel d'activités janvier-décembre 2012
- BUPDOS-ONG (février 2014). Rapport annuel d'activités 2013
- EEADB (2012). Plan Stratégique du Développement 2012-2020
- Ministère des Affaires Etrangères Danois, Agence Française pour le Développement et Ministère béninois de Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (février 2012). Evaluation à mi-parcours du Plan Décennal du Développement du Secteur de l'Education (PDDSE 2006-2015)
- Ministère en charge de l'éducation du Bénin (octobre 2006). Plan Décennal du Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) 2006-2015
- République du Bénin (11 décembre 1990). La Constitution de la République du Bénin
- République du Bénin/Assemblée Nationale. Loi n°2003-17 du 11 Novembre 2003 portant Orientations de l'Education Nationale en République du Bénin rectifiée par la Loi n°2005-33 du 6 Octobre 2005.

## Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Nom et Prénoms	Profession	Date
<b>Ecole SYCOME Godomey</b>		06/06/14
<b>Conseil d'enseignants</b>		
ZOHOUN Pascaline	Enseignante CI	
KOTIOGBE Justin	Enseignant CM2	
DAMANDO Dieudonné	Enseignant CE1	
TAGABI Céline	Enseignante CE2	
TITOKPE Pascal	Enseignant CP	
SEHOUE Paulin	Enseignant CM2	
<b>Comité Santé</b>		
AGUIDI Abibou	Ecolier/ CM2	
TOUMOUDAGOU Nadège	Ecolière/ CM2	
BOKOUE David	Ecolier/CM1	
<b>Ecole et Collège AD Pehunco</b>		09/06/14
<b>Comité de Santé</b>		
SOTCHA Félicité	Ecolière CI	
KORA ZAKI Rakiyatou	Ecolière CP	
YARARISSOUNON Fousseni	Ecolier CM2	
BAWA Ahmed	Ecolier CM2	
PIYOH L. Gédéon	Ecolier CM1	
TABE Bana	Ecolier CM1	
ABDOUL Roukaya	Ecolière CM2	
CHABI YOUROUBA Mounira	Ecolière CM2	
BAWA Abderamane	Ecolier CM2	
NOUROU DINE Hassinou	Ecolier CE2	
BELLO Amidi	Ecolier CM1	
<b>Conseil d'enseignants</b>		
NONHOUEGNON Vedonou	Directeur	
ELEGBEDE Fiacre	Enseignant SVT	
DASSABOUTE Roland	Enseignant Primaire	
PIYOH Tchilabalo	Enseignant Primaire	
ANAMENOU Alexis	Directeur CEG	
MASSEDE Hilaire	Enseignant Français	
BOUKPESSI Piyalou Brigitte	Enseignante Primaire	
SEWARIGUI S. François	Enseignant primaire	
MAMA GOGNE Ossénatou	Enseignante primaire	
HOUNGUE Mathurin	Enseignant CEG	
HOTESSOU Martin	Enseignant Math	
GOUTON Pascal	Enseignant SPCT	
<b>APE</b>		
YAYA Nadjo	Président APE	
MOUSSA Oumarou	Trésorier Adjoint	
DASSABOUTE Roland		
OROU TOKO Alidou	Secrétaire	
<b>Ecole Primaire A et B Natitingou</b>		10-11/06/14
<b>Enseignants</b>		
KOUAGOU Jean	Enseignant CM1B	
SANHONGOU Nata	Enseignant CE2A	
MINTRI Dieudonné	Enseignant CIB	
N'DAH Jérémie	Enseignant CE1	
HOUNZONLI Jeanne	Enseignante Maternelle	
YANTO Wéktipena	Enseignant CPA	
STANGOU Joël	Enseignant CM2	
GNONDJA N. Pierre	Enseignant CM1A	
NEKOUA I. Marcel	Enseignant	
OUROU TANKO Pauline	Enseignante CIB	

<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Profession</b>	<b>Date</b>
MOUNTOUAMA Moïse	Directrice B	
SANDA K. Amadou	Enseignant CPB	
KANTIKA T. Marie	Enseignante Maternelle	
KOUAKOU Marcelin	Enseignante CM2	
<b>Conseil d'écoliers et écolières</b>		
SOROTORI Girelle	Ecolière CE1A	
AKOIGNON Bernice	Ecolière CE1B	
BOURAIMA Amadou	Ecolier CIB	
ANI Jidefor	Ecolier CM2A	
ZOKANCLOUNON Sonia	Ecolière CM2A	
FANOU Annick	Ecolière CPB	
OLOU Rodrigo	Ecolier CM1B	
YORO Pauline	Ecolière CM1B	
TEHOU Florence	Ecolière CM1A	
CHETOU Abibou	Ecolier CM1A	
ADJAHOSSE Dénitia	Ecolière CE2B	
IROTORI Auriance	Ecolière CE2A	
BAGUI Emmanuela	CIA	
LOKO Noël	Ecolier CPA	
<b>APE</b>		
KOUAGOU Appolos	Trésorier	
BERETE Olivier	Vice-Président	
HOUESSOUKPA S. Médard	Organisateur	
<b>Collège SION</b>		11/06/14
<b>Personnel de l'Administration et APE</b>		
Pasteur SAKOURA Martin	Président APE	
OROU Gilbert	Parent d'élève	
SOBABA René	Directeur	
<b>Ecole Primaire Privée Djougou</b>		12/06/14
YAROU Comlan Amos	Enseignant CM2	
SAMBIEM N'TCHA Joseph	Enseignant CM1	
Kuissora D. Rachel	Enseignant CI	
OROU Esaïe	Directeur/ CM2	
<b>APE</b>		
MAZOU Seïdou	Président APE	
DASSFATE Martine	Trésorière	
<b>Comité de Gestion</b>		
Pasteur MOLLI David Théodore	Président	
KOTO Christophe	Trésorier	
<b>Personnel de l'administration du Collège Djougou</b>		
GBONGBON Bienvenue	Directeur du CEG	
ALLOGNI Kocou Kaka	Surveillant du CEG	
<b>Ecole Primaire LOKOSSA</b>		13/06/14
<b>Conseil d'Enseignants</b>		
HOUNDAZAME Georges	Enseignant CP	
HOUNTONDI Olivier	Enseignant CP	
AHOUDI Modeste	Enseignant CE1	
MILOKPE Michel	Enseignant CM2	
MOUZOU Edmond	Enseignant CI	
<b>Comité de Santé</b>		
FADODOUGBO Huguette	Ecolière CM2	
AKPASSONOU Stella	Ecolière CM1	
MONTCHO Régis	Ecolier CM1	
<b>Ecole Le Bethel</b>		18/06/14
<b>Conseil d'Enseignants</b>		
HOUNSA Alex	Enseignant CM1	

<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Profession</b>	<b>Date</b>
SEYIGONA Parfait	Enseignant CI	
HOUNKONNON Odette	Enseignant Maternelle	
KPAROU Mirabelle	Enseignant CP	
KPATINVO Mathieu	Enseignant CE2	
KIKI Clément	Enseignant CM2	
DJISSA Marie	Directrice	
<b>Coordination des Ecoles et Collèges</b>		19/06/14
Pasteur OGOU Emmanuel		
SANGNINON Michel		
<b>Equipe du projet</b>		16-19/06/14
DOSSOUMOU Eliane	Chargée du PASEB	
AGBAKLI Roger	Coordonnateur National de BUPDOS-ONG	
HITOMETO Joséphine	Assistante du Coordonnateur	
LISSA Laurent	Chef du Département des Affaires Administratives et Financières	
SANGNINON Jonas	Responsable des Etudes Planification et Suivi Evaluation	

**Tableau 5 : Analyse de l'atteinte des résultats et objectifs du PASEB**

Chaîne des résultats	Indicateurs	2012		2013		2014	Appréciation des progrès
		Valeur de référence	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	
Impact : L'Eglise évangélique des Assemblées de Dieu du Bénin aura contribué réellement à influencer significativement la société civile béninoise à travers la formation et l'éducation d'une jeunesse qui promeut des valeurs éthiques et Citoyennes pour le développement socio économique de la nation béninoise.	A la fin du projet, les différentes associations, renforcées se sont positionnées comme des organisations de la société civile capables de dialoguer avec les autorités à divers niveaux pour la prise en compte de leurs intérêts d'ici 2015						Pas de progrès
Effet : Les capacités organisationnelles des associations des parents d'élèves et des structures organisées au sein des écoles et collèges de l'Eglise se sont accrues en faveur d'une plus forte influence des politiques au niveau des collectivités locales décentralisées en vue de l'amélioration du cadre de travail, du contenu et de la qualité des enseignements d'ici 2015. (Droits de l'homme, la démocratie, l'égalité des sexes, la lutte contre le VIH/Sida, la protection durable de l'environnement et le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et chez les adultes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les résultats scolaires se sont améliorés dans les écoles et collèges appuyés (74,5% au CEP en 2011)</li> <li>- Toutes les écoles ont une administration transparente et envoi des rapports aux bureaux nationaux du EEADB</li> </ul>		89% (sur un échantillon de 5 écoles primaires)		96% (sur un échantillon de 5 écoles primaires)		<p>Globalement les résultats scolaires se sont améliorés. Mais dans deux écoles primaires (Natitingou, Péhunco), cette amélioration est plus perceptible. Avant le projet, le taux de réussite au CEP dans l'école SYCOMORE était de 100%. Ce taux s'est maintenu durant les 3 ans de mise en œuvre du projet</p> <p>Dans chaque école, un comité de gestion et/ou un Conseil d'administration assure la gestion financière des établissements. Mais le directeur et les enseignants ainsi que les bureaux APE sont peu impliqués. Les établissements scolaires envoient régulièrement leurs rapports d'activités à la coordination de BUPDOS-ONG</p>
Résultat 1: les Associations des Parents d'Elèves et les autres associations (élèves, enseignants) sont mieux structurées et ont développé leur capacité à s'organiser et à devenir des partenaires importants des écoles et	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les associations de parents d'élèves existent dans les 12 écoles primaires, les 3 écoles maternelles et les 2 collèges</li> <li>- Les associations de parents</li> </ul>	100%	60%		100%	100%	<p>Les APE existent dans tous les établissements scolaires.</p> <p>Toutes les APE ne sont pas actives. Leur fonctionnement repose sur deux ou trois</p>



Chaîne des résultats	Indicateurs	2012		2013		2014	Appréciation des progrès
		Valeur de référence	Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	
collèges des Assemblées de Dieu du Bénin	ont augmenté leurs capacités d'au moins 50% (fréquence des réunions, respect des décisions, participation dans les décisions concernant la gestion de l'école et le contenu de l'enseignement, actions pour l'égalité)						membres.
Résultat 2 : Les associations des élèves installées, travaillent à une meilleure influence de la gouvernance de leurs écoles (programme de formation, respect des normes académiques, activités culturelles et sportives, actions en faveur de la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et la défense des droits des enfants).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les associations d'élèves existent dans les 12 écoles primaires, les 03 écoles maternelles et les 02 collèges</li> <li>- Les associations d'élèves influencent les décisions dans les écoles (le contenu de l'enseignement, le respect des standards académiques, les activités culturelles et sportives, les interventions sociales, le travail contre la marginalisation, la défense des droits des enfants)</li> </ul>	12 écoles et 2 établissements  ND	10 écoles  ND				Tous les établissements scolaires ont au moins un comité dans chaque classe et d'autres un conseil d'élèves. Ce sont ces comités et associations qui s'occupent de la propreté de la classe, de l'école, de l'hygiène alimentaire et de la discipline. Mais ces associations ne sont pas associées au processus de prise de décision dans les établissements. Donc, ces associations ont une faible influence dans le processus de prise de décision dans leurs propres établissements et dans leur milieu
Résultat 3 : Les capacités de l'Eglise à mieux répondre à sa mission sociale et à concilier toutes les parties de l'Eglise autour d'un plan stratégique de développement de l'éducation assorti de plans d'opération chaque année sont renforcées à travers la création et l'opérationnalisation du département éducation d'ici fin 2013.	Le bureau national de EEADB a un plan stratégique pour l'éducation formelle		0%		0%	100%	A défaut d'un plan stratégique pour le développement du secteur de l'éducation, l'Eglise s'est définie une vision partagée pour le développement du secteur de l'éducation au Bénin.
Résultat 4 : Les enseignants à travers leurs associations ont vu leurs capacités pédagogiques et leur aptitude à former des citoyens améliorées et déroulent des formations	Au moins 75% des professeurs suivent les plannings pour les leçons à 100%  Les enseignants ont amélioré leur						Dans les collèges, la majorité des enseignants sont des vacataires

Chaîne des résultats	Indicateurs	2012		2013		2014	Appréciation des progrès
		Cible	Réalisée	Cible	Réalisée	Réalisée	
qui intègrent des modules sur la démocratie, les droits de l'homme, la citoyenneté et l'entrepreneuriat. Les écoles et collèges pris en compte par le projet sont devenus plus excellents à partir des résultats scolaires annuels réalisés et la qualité des enseignements développés à partir de 2013.	aptitude pédagogique et leur capacité d'enseigner dans les domaines des droits de l'homme, des droits des enfants, des questions civiques et d'entrepreneuriat, etc.						Dans toutes les écoles primaires visitées, les enseignants ont amélioré leurs aptitudes pédagogiques et capacités d'enseigner